

LES FORMES IMPÉRATIVES CHEZ LES MILITAIRES : ASPECTS MORPHOSYNTAXIQUES ET SÉMANTICO- PRAGMATIQUES D'UN DISCOURS

Levry Pierre Félix ZIRIMBA
Université Alassane OUATTARA
Bouaké / Côte d'Ivoire
lezipif@gmail.com

Résumé : *L'étude de l'impératif dans le discours de commandement chez les militaires, à travers notre corpus, se caractérise généralement, sur le plan morphosyntaxique, par un discours bref. De par son caractère performatif, c'est un langage action, orienté sur un ou des destinataires (le soldat ou la troupe) destinés à accomplir des actions. C'est un discours autorité, lié à la légitimité de celui qui commande. Le succès des actes du langage, dans cette approche théorique en pragmatique, repose sur un pacte de communication entre le locuteur et l'allocutaire. Ainsi, les réponses aux actes du langage s'inscrivent suivant un cadre perlocutoire, par des signes non verbaux et para verbaux.*

Mots clés : *impératif, discours de commandement, syntaxique, sémantico-pragmatique, militaire, performatif.*

Abstract: *The study of the various forms of injunctive of imperative in the discourse of command in the military, through our corpus, is generally characterized morph syntactically by a short discourse, stripped of any syntagmatic extension. Because of its performative nature, it is an action language, oriented towards one or several recipients (the soldier or the troop) destined to perform one or several actions. It is also an authoritative discourse, linked to the legitimacy of the commander. The success of the acts of language, in this theoretical approach in pragmatics, rests on a pact of communication between the speaker (who commands) and the addressee (who perform). From this, it also emerges that responses to the acts of language are framed in a perlocutionary framework, by nonverbal and Para verbal signs.*

Keywords: *imperative, command discourse, syntactic, semantic-pragmatic, military, performative.*

Introduction

La question de l'impératif, à travers cette étude, s'inscrit dans une perspective interdisciplinaire, entre la grammaire et la communication. L'impératif qui fonde l'objet de cette étude est dérivé du latin « imperare » (H.Bonnard, 1998, p3) et signifie ordonner et commander. C'est donc un mode de commandement et de l'injonction. Le message est ainsi centré sur un ou des

destinataires qui doivent accomplir une ou des actions. C'est aussi un factif verbal à caractère locutoire à travers lequel le locuteur extériorise un état psychologique qui influence l'allocutaire (F. Recanti, 1979 p60).

Le mode impératif à, ici, la fonction spécifique d'être fondé sur le langage de l'action. En d'autres termes, c'est un moyen d'agir sur autrui en donnant des ordres, des instructions et de faire des déclarations.

Au regard des études déjà menées, dans le cadre de l'impératif avec les spécialistes tels J. L. Austin.(1979,208p) O. Ducrot (1980,pp.11-60), D. Maingueneau(1991268p),il ressort que Ce type d'organisation discursive, ayant pour noyau verbal l'impératif, est l'une des caractéristiques fondamentales du langage de commandement chez les militaires, basées sur l'expression de l'ordre, de l'instruction, de l'autorité, de la volonté et de la discipline. Il convient aussi de noter que l'énoncé de forme impérative s'inscrit directement dans l'interaction locuteur destinataire. Ainsi, le langage/discours de commandement militaire est un acte doté d'une force et orienté vers un ou des destinataires.

Il s'accomplit selon un acte illocutoire qui permet à celui qui commande d'exprimer son autorité et d'obliger l'interlocuteur (l'exécutant) à suivre la conduite en question.

L'ordre ou le commandement basé sur l'impératif est ainsi réalisé institutionnellement dans la fonction du supérieur hiérarchique (D. Vanderveken, 1998,280). Dès lors, le langage de commandement militaire a ses canons spécifiques qui gouvernent sa structure et qui le caractérisent. Quelles sont donc les caractéristiques de ce type de discours de commandement caractérisé par l'impératif, chez les militaires ?

Et quel en est son contenu au niveau sémantique et pragmatique ?

Notre corpus est essentiellement constitué de formules de commandement et de l'ordre, consacrées aux militaires (ou assimilés), formulées et exécutées à des occasions spécifiques (cérémonie de prise d'armes, de décorations, de défilés, etc.). Ils sont extraits des documents de journaux écrits, tels (fraternité-matin), de journaux télévisés et bien d'autres documents spécifiques, tels ordre serré, le Berry (wikipedia, 2017) Ces formules sont spécifiques à l'armée et limitées en nombre.

Il sera donc question, dans nos analyses, de décrire et d'interpréter les questions liées à cette catégorie discursive à partir d'études morphosyntaxiques et sémantico-pragmatiques.

1. Caractéristiques morphosyntaxiques de différentes formes impératives dans le discours de commandement et de l'ordre

Cette étude consiste, d'abord, à caractériser les différentes formes impératives qui constituent le discours militaire, défini à travers notre corpus. Il s'agira donc d'analyses descriptives et interprétatives de ce type de discours.

1.1. Les catégories formelles des discours de l'ordre et de commandement

L'impératif est une commande ou une injonction. C'est aussi une tentative de l'exercice de la volonté l'orateur sur quelqu'un ou quelque chose en dehors de lui même.

À ce propos, nous allons respectivement caractériser ces structures phrastiques liées à ce type de discours militaire de type cérémonial. Ce sont : les formes verbales impératives, les formes non verbales à valeur de l'impératif (injonctif) et les formes avec les verbes déclaratifs qui expriment l'ordre.

1.2. Les formes verbales impératives

Ces phrases sont construites avec d'autres constituants phrastiques et un verbe comme noyau à l'impératif. Dans leur structure de surface, elles sont caractérisées par l'absence de sujet : deuxième personne singulier et première personne ou du pluriel). Cependant, cette marque apparaît dans la flexion du verbe (viens, venons, venez). L'impératif est, ici, marqué par la deuxième personne du singulier et de la première personne du pluriel (tu, vous) sans la présence des pronoms personnels. Voici des exemples de ce type de discours de la forme impérative directe de notre corpus.

Présentez arme ! ; ouvrez les bancs ! / fermez les bancs ! ; En avant marche ; rompez ! ; rendez les honneurs !

Dans ces formules consacrées aux militaires, l'impératif peut, alors, constituer à lui seul son syntagme ou peut s'accompagner d'un syntagme nominal ou d'un adverbe comme c'est le cas dans les exemples suivants.

Ex : « - rompez (impératif)
- présentez arme (impératif +sn (nom)
- en avant marche (adv. +impératif) »

De par leurs structures syntaxiques, ce type de discours ne favorise pas d'extension syntagmatique. Chez les militaires (la grande muette), le langage de l'ordre et de commandement tenu pendant les cérémonies de prise d'arme, de décoration, de passation de commandement et les occasions similaires doit être selon, C. Oger (2002,35p.) « Clair, précis et concis ». Pour ainsi dire, ces formules consacrées aux ordres se dépouillent des ornements inutiles, d'emphases et de périphrases.

Outre ces formes exclusivement impératives que nous venons de décrire, il ya aussi des formes impératives non verbales.

1.3. Les formes non verbales à valeurs d'impératif

Formellement, cet énoncé ne comporte ni verbe ni copule. Toutefois, l'absence du verbe n'empêche pas la manifestation d'une modalité de phrase et d'un acte de discours. Selon F. Lefevre (2003, p.29) « la forme non verbale a une structure syntaxique constituée d'un prédicat verbale et d'une modalité selon deux possibilités. Le prédicat verbal est relié par la modalité à un sujet explicite ou implicite ou encore le prédicat est simplement posé par cette modalité ». Ces structures phrastiques sont aussi employées dans ce discours de commandement. Ils se présentent comme suite : *section en place pour le défilé ; arme sur l'épaule ! ; Repos ! ; Halte !*

L'impératif est, ici, limité au syntagme nominal (SN) comme dans :

Ex : « - hymne aux morts ! /Repos ! /Halte ! »

Dans ces trois types d'impératif, l'énoncé averbal dépend d'un syntagme nominal, c'est-à-dire qu'ils se regroupent autour d'une tête nominale. Ils peuvent se résumer aussi à un terme ou à deux termes. Dans le cas suivant, l'impératif se limite à un adjectif.

Ex: « fixe ! »

L'injonction totale porte, sur le syntagme adjectival.

Ces phrases averbales ont une valeur impérative et obéissent à l'économie de la syntaxe. Ils sont, selon M. Grevisse (1993, 13^e éd.) « Des mots phrases ». Leur prédicat averbal est relié par la modalité à un sujet explicite ou implicite. Ils sont ainsi examinés et se référant à une ou des actions qui doivent être reconnues par un ou des récepteurs pour que l'action soit possible.

Outre ces formes impératives, il ya aussi dans ce discours militaire, un autre type d'énoncé à valeur impérative.

1.4. La forme verbale à modalité déclarative exprimant l'ordre

Il s'agit d'un énoncé performatif qui consiste à accomplir l'acte même au moment de son énonciation. Ainsi, l'acte de l'ordre est donné explicitement à l'aide d'un verbe performatif. Ce sont des phrases qui ont une force de déclaration nommée par un verbe performatif sous-entendu et une position d'autorité. Selon I. Hedenius (1963, pp.115-136),

«ce genre d'énoncé n'expriment pas directement des commandes. Mais donnent l'information qu'un commandement vient maintenant d'être donné(...) leur énonciation entend amener un commandement à l'existence en informant le récepteur de l'existence de ce commande».

Du point de vue morphologique, cette phrase plus ou moins exacte de la forme impérative est beaucoup plus expansive que les deux précédents Ces verbes sont : déclarer, ordonner, proclamer, etc.

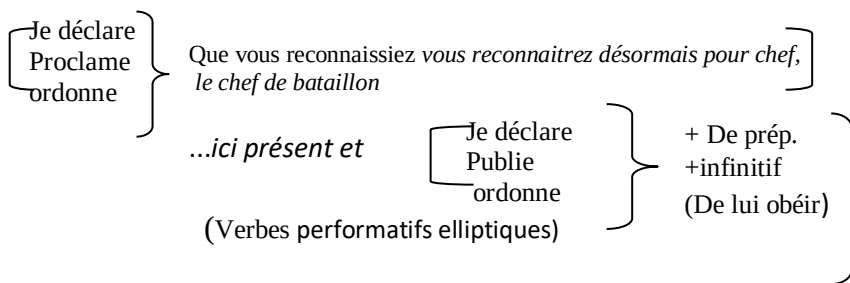
Ex : «de par le Mr président de la république, chef suprême de l'armée, vous reconnaitrez désormais, pour chef, le chef de bataillon... ici présent. Vous lui obéirez en tout à qu'il vous commandera.»

A ce propos, avec la construction de ces formes impératives, les verbes performatifs de déclaration (déclare, ordonner, proclamer) sont apparemment sous-entendus (elliptiques).

L'acte linguistique a été réalisé par X (un sujet) et ce même acte est rapporté au destinataire Y par un autre locuteur Z.

C'est le cas dans la structure de la phrase suivante :

« De par monsieur le président de la république, chef suprême des armées



Ces structures (formules de commandement) sont décrites par ce schéma avec les formes sous-jacentes des verbes performatifs de déclaration. Elles correspondent en réalité aux formes impératives (sous-entendu) :

- 1) reconnaissez désormais X pour chef
- 2) et obéissez lui.

La forme verbale impérative est donc une dérivée de cette construction complexe au moyen des transformations qui effacent le verbe déclaratif, son sujet et certaines constances grammaticales telles que le montre la structure de la phrase ci-dessus. Les différentes formes impératives qui constituent notre corpus apparaissent sous les formes verbales, non verbales et aussi sous les formes déclaratives avec les verbes performatifs de déclaration. Dans l'ensemble (sauf la dernière), ces formules consacrées se distinguent par la brièveté syntaxique. Elles présentent aussi, de par leur caractère injonctif, un contour intonatoire caractérisé par la montée de la voix.

1- Approche sémantico-pragmatique du discours de l'ordre et de commandement militaire

La suite de notre étude prend en compte l'aspect sémantique et pragmatique du discours. A ce propos, nous mènerons nos analyses en fonction du contexte énonciatif dans la construction du sens de ces différents types de discours à caractère injonctif. Ainsi, nous proposerons une étude dans un cadre performatif (O. Ducrot 1972, p.27) qui caractérise le langage de l'ordre et de commandement, tel que le définit notre corpus.

2. Discours de commandement et de l'ordre chez les militaires : discours action et discours autorité

Dans l'institution militaire, le commandement constitue la véritable colonne vertébrale. C'est donc, dans le cadre de notre étude, un mode de communication fortement interpersonnel à caractère injonctif où le locuteur (qui commande) dirige et actionne la pensée et les actes du ou des destinataires (le soldat/troupe) sensés exécuter les ordres. C'est, selon J. (2004, 764p.) Freund, « la relation hiérarchique qui s'établit au sein du groupe par la puissance qu'une volonté particulière exerce sur d'autres volontés particulières et façonne, par là, la cohésion du groupe »

Quels sont donc les fondements sémantico-pragmatiques de ce type de discours défini à travers notre corpus, selon l'action et l'autorité.

2.1. Discours action

L'action, selon le Petit Larousse (2000), est la faculté d'agir ou de manifester sa volonté en accomplissant quelque chose. Du point de vue de la pragmatique, le langage est action puisqu'il fait ou fait faire (P. Charaudeau, 2005, p.151). Ainsi, dans le cadre de cette étude, l'action va être investie d'une valeur sociale car elle s'accomplit au nom de l'institution militaire, fondée sur les notions de puissance (autorité), de la hiérarchie et de la volonté. Selon, J. Austin (1970, 208p.), dans les théories des actes du langage « certaines expressions ont pour but d'induire une action sur leur destinataire ». C'est ce phénomène d'interactionnalité et d'intercompréhension que nous allons décrire et analyser à partir des exemples suivants.

Ex : «présentez, arme !»

Ces actions (maniements des armes) se produisent lorsque le discours de l'ordre préparatoire et de l'exécution sont prononcés. Il s'agit de mouvements avec l'arme qui se résument à l'attitude de (respect et de salut)¹⁸ devant l'autorité. Les échanges qui ont lieu entre le chef hiérarchique et les soldats en armes s'inscrivent dans un contexte d'interaction et d'intercompréhension. Ici, des valeurs conventionnelles qui reposent sur l'éthique militaire¹⁹ ont transformé le discours en action. En exprimant l'ordre, l'autorité militaire qui commande a manifesté sa volonté à l'auditeur (soldat / troupe). Mais aussi dans ce cadre performatif du discours action, la communication impose un ajustement en permanence entre les deux acteurs. L'impératif sous cette forme implique l'acte de parole, voire le discours de l'action.

Ex: « ouvrez/ fermez les bancs»

Ces formules inaugurent une série d'action (attitudes de la troupe) Elles sont prononcées avant et après les cérémonies de prise de galons, de décoration etc. le chef par ces propos annonce la cérémonie et son protocole proprement dit. Ce discours intègre donc des aspects (attitudes) et les concepts dans une perspective socio-sémio-communicationnelle. Le discours action prend en compte des obligations discursives auxquelles doivent satisfaire l'ensemble des interlocuteurs qui représentent l'ensemble des troupes, selon l'exemple susmentionné. C'est en outre, selon P. Charaudeau (2005, pp.151-175), « un contrat de communication qui autorise le sujet communicant à procéder à la

¹⁸Wikipédia, Ordre serré, https://fr.wikipedia.org/wiki/Ordre_serré consulté le 30 avril 2017

¹⁹Colonel A. Edouard KOUAHO, 2009, *L'éthique Militaire, planning d'activité*, Conférence n°1, Garde Républicaine, Groupement n°1, Abidjan, P.4

fois à une prise de parole et à une mise en discours. » Il y a donc une fusion entre les notions de langage et d'action. Dans cette stratégie de l'influence, l'on peut dire que le langage est noué à l'action dans le discours de commandement et de l'ordre chez les militaires.

2.2. Discours autorité

L'autorité est définie comme le droit et le pouvoir de commander, de prendre des décisions et de se faire obéir. Pour Charaudeau²⁰, l'autorité est intrinsèquement liée au processus de soumission de l'autre. Il est donc perçu comme un mode d'exercice du pouvoir et s'articule à la domination et à la légitimation. C'est une condition du succès du commandement dans la théorie des actes du langage (G. Mendel, 2003, p26). Nous pouvons faire remarquer, ici, que le discours de l'ordre et de commandement chez les militaires, tel que défini dans le corpus, est aussi un moyen de communiquer l'autorité du chef à ses subordonnés. C'est donc un énoncé performatif marqué d'un acte d'autorité. C'est ce que précise l'exemple suivant :

Ex : « Colonel(...) (Je proclame) nous vous remettons le drapeau de(...) et (je proclame) vous en aurez la garde durant votre période de commandement.»

Ce discours (formule) consacré aux passations de commandement et de remise de drapeau est prononcé par l'autorité investie de pouvoir (le ministre de la défense, le chef d'état major, le commandant supérieur etc.). Avec les verbes performatifs de déclaration, d'ordre ou de proclamation (déclarer, ordonner, proclamer) qui peuvent être omis (voir pages 5 et 6), l'acte de l'autorité est posé et réalise ainsi ce qui est déclaré. Dès cet instant, l'officier supérieur a reçu les attributs relatifs à son pouvoir de chef de façon solennelle devant ses subordonnées, de par légitimité du président de la république. Ces énoncés, émanent de l'autorité et de la légitimité que détiennent leurs auteurs. De même, l'autorité, à travers le discours se définit par le rythme des propos, l'attitude et le ton dans ce que l'on dit²¹. Il en est de même pour cette expression à valeur de l'impératif

. Ex : « fixe ! Garde à vous ! »

L'autorité et la légitimité se manifestent une fois encore par cet énoncé. Ces ordres, qui se définissent par l'attitude corporelle raide du soldat, la

²⁰ Idem

²¹ WIKIPEDIA, *Ordre serré*, op-cit. p.7.

relaxation après exécution, et l'immobilité absolue du soldat²² etc., ne peuvent être exécutés que si son auteur détient le pouvoir. Les interlocuteurs ne peuvent, toutefois, rejeter l'exécution car ils sont liés à la locution par une visée d'influence. Ce discours devient, encore une fois, un moyen de faire valoir l'autorité du chef à ses subordonnés.

De ce qui précède, nous pouvons retenir que le succès de l'acte de langage, dans les approches théoriques en pragmatique du discours, dépend de l'autorité investie à son auteur ; les interlocuteurs doivent se reconnaître en tant que protagonistes de la conversation et se mettre d'accord sur le genre de conversation en cours. Ici, celui qui commande a la capacité de se porter garant de ce qu'il énonce. Ainsi, l'usage des formules consacrées d'ordre et de commandement des armées implique un réseau de droit et un cadre institutionnel spécifique. En plus, l'activité discursive dont il est question dans notre article est régie par une déontologie suspendue à la question de la légitimité (D.Vanderveken, 2007, p230).

2.2. L'interlocuteur (exécutant) et l'effet perlocutoire du discours

L'énoncé de forme impérative s'inscrit directement dans une locution d'interaction où « Locuteur et destinataire sont immédiatement impliqués, sans ambiguïté ». J. Searle (1992,154p.) La relation inter discursive dont nous faisons mention dans notre étude, lors des cérémonies militaires, nous emmène à définir, à travers cette analyse, l'interlocuteur (exécutant).

2.2.1. L'interlocuteur

Si certains commandent de par leur situation de chef, d'autres, cependant obéissent comme interlocuteurs exécutant. Ainsi, l'interlocuteur s'identifie par celui ou ceux qui sont subordonnés aux ordres, dans ce que J.Freud (2204,764p.) appelle « la dialectique du commandement et de l'obéissance ». Pour M. Valette (2006,320p.) « La construction d'un tel discours procède en tout état de cause d'une intention d'agir par la parole sur autrui »²³. Ainsi son succès requiert à priori tout la reconnaissance des soldats interlocuteurs et surtout leurs capacités de comprendre ce qui est énoncé. Pour les exemples suivants :

Ex : «- Sections en place pour le défilé !»

«Pour le défilé !... guide à gauche.»

-- Direction droit, devant.

²²LE BERRY (républicain, la promotion FMIR présentée au drapeau), publié le 26-07-2016.

²³Mathieu VALETTE, Linguistique énonciatives et cognitives françaises, Guillaume G. et. al. Champion, Paris, 2006,320p.

-An avant ! marche.»

L'ordre interpelle, dans cet échange direct, les interlocuteurs, c'est-à-dire les différents chefs de sections et leurs soldats (ordre serré)²⁴.

A ce propos, l'officier qui commande l'ensemble du défilé induit par son discours une série d'actions (la mise en place des différentes troupes au défilé, la phase préparatoire et l'exécution...) successivement sur un ensemble de destinataires, d'après la théorie des actes du langage.²⁵(J.Austin, 1991) Ainsi, l'ordre s'exécute par l'ensemble des militaires à travers des échanges qui se manifestent dans l'intercompréhension. Il est à retenir, de cette analyse, que l'existence de l'interlocuteur est fondamentale dans le succès et dans le fonctionnement des ordres chez les militaires car, locuteurs et interlocuteurs se reconnaissent par des valeurs et des principes qui les caractérisent. Comment s'exécutent ces actes du discours et quelles sont leurs natures ?

2-2.2. L'effet perlocutoire à travers la posture corporelle, l'attitude et les données prosodiques

Dans le cadre des actes du langage, la notion d'effet perlocutoire, pour avoir recours à J. Austin (1970, 208) « se rapporte aux conséquences qui adviennent du fait de dire ». C'est alors la réaction effective du partenaire à l'acte de langage où l'expression devient un acte du corps et de l'esprit. Nous voulons donc, à travers cette analyse, comprendre ce qui est fait par l'ensemble des militaires (locuteur- interlocuteur), c'est-à-dire définir puis caractériser la typologie des effets perlocutoires.

D'après cet exemple :

Ex : -«rassemblement en colonne par 3, sur 3 rangs !»

Les interlocuteurs expriment, ici, des actions, liées au gestuel. Le commandant de la section²⁶, par ce discours performatif, ordonne aux militaires placés sous son autorité de se ranger derrière celui qui est devant. Les réponses à ces formules à valeurs impératives (impératif nominal) relèvent du para verbal (attitude corporelle, le gestuel, signes statiques, la posture, etc.) et non du matériel verbal. « L'effet perlocutoire à lieu par ces signaux de régulation qui relèvent de la sémiotique ». J.-C. Chabane (1999, pp.35-53). Dans cet échange de discours verbal et non verbal, l'intention est

²⁴ *REGLEMENT DE L'ORDRE SERRE ET DES PRISES D'ARMES*-la Neuve. La neuve.net<PDF> manuel-del- cosaque art

²⁵ John Langshaw AUSTIN, Traduction française, par GOLANE, ' *Quand dire c'est faire* ' Paris, Seuil, 1991

²⁶ Petit Larousse 2010, Section : *petite unité constitutive dans l'Armée*

aussi d'agir sur l'attention de l'auteur de l'acte performatif. En ce sens, l'effet perlocutoire repose sur l'assentiment du locuteur et de son interlocuteur. Nous allons recourir à d'autres signaux (postures, raideurs, regards...), les analyser, puis interpréter les effets perlocutoires qui résultent des formules d'ordre et de commandement d'après les exemples ci-dessous. Ainsi à travers :

- *Ex : « fixe ! »*

La réponse attendue du ou des soldats est une série de mouvements du corps : immobilité et raideur du soldat avec un léger coup de tête levée. L'ensemble des soldats se mettent au garde à vous, en claquant le bras gauche et en dirigeant le regard vers l'avant. L'action visée par le discours est celui du mouvement de rassemblement. Les interlocuteurs sont surtout dotés de capacité à pouvoir réaliser ces actions. La dimension du langage non verbale des actes du discours chez les militaires mobilise toute une série de pratiques professionnelles liées à la manifestation du corps. Cependant dans l'exemple suivant :

Ex : « hymne aux morts »

L'effet perlocutoire est, dans cet exemple, de type prosodique et se définit par l'émission de signes vocaux. Il s'agit des effets de résonance avec des instruments de musique. Les interlocuteurs constitués par la musique de l'armée exécutent la mélodie dédiée aux morts. L'effet perlocutoire, dans cette analyse, a pour conséquence l'accomplissement d'une action qui se traduit par une composition musicale.

Nous pouvons donc retenir, ici, que les effets perlocutoires mettent en évidence des types de réponses liés à l'attitude, aux postures corporelles d'une part et des données prosodiques d'autre part. Ils sont soumis à un contrat d'obéissance de l'interlocuteur dans le cadre de l'exécution des ordres et de commandement chez les militaires.

Conclusion

La valeur injonctive du mode impératif, selon toutes ses formes, nous a permis, à travers cette étude, de relever plusieurs aspects du discours de commandement chez les militaires. D'abord, ce sont les formes verbales, non verbales et les formes déclaratives à verbes performatifs. Du point de vue morphosyntaxique, c'est un langage en général bref et concis, en conformité avec l'esprit de l'institution. Quant à son contenu sémantique et pragmatique, c'est un langage action, centré sur un ou des destinataires devant accomplir une ou des actions. Ce mode de communication donne un plein pouvoir à

celui qui commande (le destinataire du message) de diriger ou d'actionner la pensée et les actes des destinataires, qui s'exécutent dans le cadre de notre corpus, par des expressions relevant du para verbal (attitude corporelle, le gestuel, la posture etc.) et même de la prosodie (mélodie musicale). Ce sont donc les effets perlocutoires, dont la notion, dans le cadre des actes du langage, se rapportent aux conséquences, c'est-à-dire à la réaction effective du ou des partenaires au discours action chez les militaires.

Bibliographie

- ADAM, Jean-Michel, 1997, *Les textes : types et prototypes ; récit, description, argumentation, explication et dialogue*, paris, Nathan,.
- AUROUX, Sylvain, 1996, *Acte de la pensée et actes linguistique dans la grammaire générale*, paris, Enrs, PP.105-120
- AUSTIN John L, 1970, *Quand dire c'est faire*, traduction, Lane G. Paris, le Seuil, 183p
- BENVEWISTE, Emile, 1981, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, vol 2, Paris, Minuit, PP.148-151
- CHABROL, Claude, 2002, « Action » in P. Charaudeau, et Dominique Maingueneau. Éd, « Dictionnaire d'analyse du discours », Paris, Seuil, PP.22-25
- CHARAUDEAU, Patrick, 1995, « Le dialogue dans un modèle de discours », in cahier de linguistique française, PP. 141-17
- CHINH, Nguyen Minh, 2015, *Injonctifs averbaux ; d'une approche en langue à analyse corpus*, Université Sorbonne nouvelle- Paris 3, syled, éd. 268 ; consulté le 01/5/2017.... HRL : <http://corela.revues.org/3759> ; DOI : 10.4000 :coréla.3759.
- FORGET Danielle, 1978, «Eléments pour une description sémantique de l'impératif», in des cahiers de l'université du Québec, 7, P-P 1-30
- GUILLLAUME, Gustave, 1984, *Temps et verbe : théorie des aspects, des modes et des temps*, paris, champion,
- MENDEL Gérard, 2003, *Une histoire de l'Autorité, permanence et variations*, paris la découverte, p.26.
- LADISLAVA Milickova, 1991, *La forme impérative et ses paraphrases*, Studia Minora, facultatis philosophicae, universitatis Brunensis L 12, P-P 19-27
- OGER, Claire, 2000, de *L'esprit de corps au corps du texte : Cohésion militaire et dissolution journalistique*, Crec-saint-Cyr, paris cedi tec (EA 3119)- XII n°94, décembre, p.15
- PAVEAU Marie- Anne, 1997, *Réflexions sur la défense, dans la revue armées d'aujourd'hui (1986-1996), Signes et rhétoriques militaires mots* n°51, juin, PP 58-73.

VERNANT, Denis, 2017, Du *discours à l'action*, coll. Formes sémiotiques, Paris, puf. 208 p. ISBN. 9782130489269. [http : //www.cairn.info/du- discours-a/-](http://www.cairn.info/du-discours-a/-) consulté le 22 juin-